



La prévention de la maltraitance et de la négligence des personnes âgées

Preventing Abuse and Neglect of Older Adults

La maltraitance et la négligence au cours de la vieillesse peuvent nuire à la santé, au bonheur et à la sécurité. Les personnes âgées peuvent souffrir de différentes formes de maltraitance de la part des personnes dont elles dépendent ou à qui elles font confiance. Cette maltraitance peut survenir au domicile, hors établissement ou à l'intérieur d'une institution. Les responsables sont le plus souvent des membres de la famille comme le conjoint ou les enfants de la personne âgée, mais des amis et des soignants peuvent également s'en rendre coupables.

Quels types de maltraitance ou de négligence peuvent toucher les personnes âgées?

La maltraitance et la négligence peuvent se présenter sous différentes formes, y compris celles de la maltraitance physique, psychologique, financière, sexuelle, spirituelle ou sociale. Le fait de ne pas administrer les médicaments ou de ne pas procurer les biens nécessaires à la vie peuvent être en soi de la maltraitance et de la négligence. Certains types de maltraitance et de négligence violent les droits fondamentaux de la personne âgée, plusieurs types sont en fait des crimes.

- **La maltraitance physique** comprend la violence, le contrôle ou les mauvais traitements, même s'ils n'en résultent aucune blessure visible
- **La maltraitance psychologique** comprend les injures, l'intimidation, les menaces ou tout autre traitement qui porte atteinte à la dignité humaine et à l'estime de soi. Cette forme de maltraitance est fréquemment utilisée pour contrôler une personne âgée
- **L'exploitation financière** est la forme de maltraitance la plus fréquente signalée par les personnes âgées. Elle consiste entre autres à exercer des pressions sur une personne âgée pour lui extorquer de l'argent, à utiliser ses biens ou son argent sans sa permission ou à s'approprier son autorité en agissant à titre de procureur
- **La maltraitance sexuelle** survient lorsqu'une personne exerce des pressions sur une personne âgée pour obtenir d'elle l'intimité sexuelle ou encore qu'elle la harcèle ou l'agresse sexuellement. Elle peut également inclure des commentaires ou des blagues à caractère sexuel, des touchers inappropriés ou le fait de la dévisager
- **L'atteinte aux droits** signifie nier les droits de la personne âgée à la vie privée, à l'information ou aux différentes mesures de soutien communautaire auxquelles elle est admissible
- **La négligence** est l'ensemble des situations dans lesquelles une personne âgée est en droit de recevoir des soins ou de l'aide de la part d'une personne désignée que cette dernière omet toutefois de faire. Par exemple, le soignant peut arrêter d'effectuer le paiement des factures et de fournir la nourriture, les médicaments ou toute autre aide à la personne âgée. Il peut

également la laisser seule pendant des périodes de temps prolongées

Pourquoi la maltraitance ou la négligence se produisent-elles?

Certaines personnes apprennent à se servir de la maltraitance ou de la violence et à contrôler leurs relations. D'autres ne traitent simplement pas les personnes âgées de manière respectueuse. Certaines personnes, lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes personnels ou à des tensions, peuvent être sujettes à faire du mal aux autres ou à les négliger. Ces facteurs peuvent accroître le risque de maltraitance.

La vie au côté de personnes âgées peut être une source de tensions au sein des familles. Dans certains cas, il peut être plus important de sauvegarder l'honneur de la famille en camouflant la maltraitance. Des communautés compatissantes peuvent préserver les personnes de la maltraitance et de la négligence.

Quels sont les effets de la maltraitance et de la négligence sur la santé?

Elles peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur la santé et le bien-être des personnes âgées. Les effets sur la santé, variables d'une personne à l'autre en fonction de sa situation particulière, pourront être diminués grâce au soutien affectif d'amis et de la famille, et ce, dans la mesure où ils auront un certain contrôle sur la situation.

En général, les personnes âgées sont moins fortes physiquement et elle sont donc moins capables de se défendre en cas de mauvais traitements. Les signes les plus évidents de la maltraitance physique sont les chutes, les ecchymoses, les fractures, les brûlures et les blessures à la tête ou à la bouche.

Les autres effets de la maltraitance et de la négligence sur la santé sont moins évidents et peuvent comprendre l'insomnie, les maux de ventre ou les problèmes respiratoires. Une personne âgée ayant souffert de négligence peut être gravement déshydratée (ingestion de liquides insuffisante) ou se trouver dans un état de malnutrition (alimentation insuffisante).

Certains signes de maltraitance, comme des chutes fréquentes ou de la confusion, peuvent être interprétés à tort comme faisant partie du processus de vieillissement. Certains signes peuvent indiquer des problèmes de santé qui sont fréquents au cours de la vieillesse. Les personnes âgées qui font l'objet de violence ou de négligence peuvent également perdre goût à la vie ou modifier leurs habitudes en matière d'alimentation, de consommation de liquides et de prise de médicaments. Elles peuvent souffrir de dépression ou avoir des pensées suicidaires. Leur entourage peut

ne pas reconnaître ces signes qui découlent de la maltraitance et la détecter.

La maltraitance et la négligence peuvent augmenter la possibilité de tomber malade ou de mourir prématurément. Ce stress peut également aggraver d'autres maux déjà préoccupants.

Quels sont les effets de la maltraitance et de la négligence sur la vie affective?

Les individus qui maltraitent et négligent les personnes âgées le font en les menaçant, en les harcelant ou en les intimidant. Les victimes peuvent se voir menacées de ne plus revoir leurs petits-enfants, qu'on les abandonne ou qu'on les place dans un établissement de soins pour bénéficiaires internes.

Les personnes âgées se sentent fréquemment stressées, inquiètes, anxieuses ou déprimées après avoir été maltraitées ou négligées. Elles peuvent éprouver de la honte, de la culpabilité ou de l'embarras du fait qu'un membre de leur famille ou un proche leur a fait du mal. Une personne âgée qui reconnaît avoir été maltraitée ou négligée perd habituellement confiance dans la personne qui l'a victimisée.

Certaines personnes âgées qui ont fait une telle expérience peuvent consommer de l'alcool à l'excès ou abuser des médicaments pour les aider à dormir, à soulager leur anxiété ou à remédier à d'autres préoccupations.

Si quelqu'un que vous connaissez est ou a été victime de maltraitance, de l'aide est à portée de main sous forme de counseling ou de participation à un groupe de soutien afin de l'aider à surmonter les séquelles psychologiques qui se présentent.

Comment prévenir la négligence et la maltraitance?

Il n'y a en Colombie-Britannique aucune loi qui rende obligatoire la déclaration de la maltraitance et de la négligence des personnes âgées. Si vous souffrez de négligence ou avez été maltraité, vous pouvez obtenir de l'aide et faire en sorte que la situation ne s'aggrave pas. Vous pouvez de différentes manières empêcher qu'une personne âgée soit maltraitée ou négligée :

- Ne doutez pas des propos d'une personne âgée qui vous confie qu'elle vit une situation difficile
- Écoutez-la sans la juger
- Sachez reconnaître la maltraitance et la négligence et dénoncez-les
- Encouragez la personne âgée à s'adresser à un professionnel pour obtenir de l'aide confidentielle
- Apprenez à quelle porte aller cogner ou qui appeler pour vous renseigner ou obtenir de l'aide
- Respectez les choix de la personne âgée

Si vous fournissez des services à des personnes âgées, vous pouvez les aider des manières suivantes :

- Aidez les personnes âgées et les familles à en connaître davantage sur leurs droits et leurs responsabilités
- Aidez-les à reprendre confiance en elles et en leurs compétences
- Aidez-les à surmonter leur sentiment d'isolement

- Préparez les ressources appropriées pour venir en aide aux personnes âgées et aux familles

Les professionnels de la santé et d'autres fournisseurs de services ont été formés pour reconnaître les signes courants de la maltraitance et les dépister; ils savent également y remédier. Ils peuvent aider la personne âgée à évaluer sa sécurité personnelle et à mettre au point un plan de sécurité.

Que faire si je suis témoin d'une infraction ou d'une situation dangereuse?

Appelez la Seniors Abuse Info Line au 604 437-1940 dans le Lower Mainland ou appelez sans frais au 1 866 437-1940.

Si vous êtes témoin d'une infraction ou d'une situation qui met une personne âgée en péril, appelez la police ou le **9-1-1** tout de suite. Mentionnez que vous voulez signaler une situation de maltraitance ou de négligence présumée d'une personne âgée ou un cas de négligence de soi chez un aîné.

Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir de plus amples informations sur la maltraitance et la négligence des personnes âgées ou pour obtenir de l'aide, appelez ou sollicitez les services suivants :

- La Seniors Abuse and Information Line, hébergée par Seniors First BC, au 604 437-1940 à Vancouver ou au numéro sans frais au 1 866 437-1940. Vous pouvez aussi consulter le site à l'adresse <http://seniorsfirstbc.ca>
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique – Pour la protection contre la maltraitance et la négligence des aînés, consultez le site à www.gov.bc.ca/elderabuse (en anglais seulement)
- Le bureau du tuteur et curateur public au 604 660-4444 ou consultez le site à l'adresse www.trustee.bc.ca
- Legal Services Society au 604 408-2172, au numéro gratuit 1 866 577-2525. Vous pouvez aussi consulter le site à l'adresse <https://lss.bc.ca/>
- La ligne d'aide téléphonique Victim Link, au numéro gratuit en Colombie-Britannique, soit le 1 800 563-0808. Vous pouvez aussi consulter le site à l'adresse www.victimlinkbc.ca (en anglais seulement) pour des informations à l'intention des victimes de violence familiale ou sexuelle ou de crime

Pour plus d'informations sur la maltraitance et les personnes âgées, consultez les dossiers suivants :

- [HealthLinkBC File no 93b Violence et négligence envers les personnes âgées : Information pour les aidants naturels](#)
- [HealthLinkBC File no 93c Prévenir la maltraitance et la négligence des personnes âgées : Comprendre les différences entre les sexes](#)
- [HealthLinkBC File no 93d L'exploitation financière des personnes âgées](#)

seniors first BC

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.